

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente et de livraison sont considérées comme acceptées pour toute commande passée à notre société. En cas de contestation, nos conditions annulent toutes clauses et stipulations différentes imprimées sur les commandes ou correspondances des acheteurs. Les modifications au contrat initial ou tout accord annexe ne sont valables qu'à la condition d'avoir été conclues par écrit.

GARANTIE DES PRESTATIONS ET RESERVES

1- Etendue de la garantie :

La société CliniSciences garantit que les produits commercialisés sont conformes aux caractéristiques décrites dans les catalogues et autres publications. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur d'impression figurant sur nos catalogues et toute documentation. Nos produits sont destinés exclusivement à une utilisation en recherche ou de diagnostic in vitro. L'acheteur est seul responsable de leur utilisation. Notre garantie consiste dans le remplacement gratuit des marchandises dont il est établi qu'elles sont défectueuses ou inutilisables en cas de vice de matière ou de fabrication. Cette garantie est exclusive à la société CliniSciences; celle-ci n'offrant aucune autre garantie expresse ou implicite. Toutefois, elle se réserve le droit de rembourser le prix de cette marchandise au lieu de procéder à son remplacement si elle se trouve dans l'incapacité de livrer.

2- Réserves :

Les marchandises vendues ne sont ni reprises ni échangées. L'affirmation qu'il existe des défauts ne dispense pas l'acheteur de payer le prix dû. Les réclamations devront nous parvenir par écrit au plus tard trente jours après la réception de la marchandise. Elles doivent comporter le n° du bon de livraison, les noms et références catalogues du produit, le n° de lot figurant sur l'emballage et faire état des résultats techniques obtenus. Nous déclinons toute responsabilité pour le cas où les marchandises n'auraient pas été convenablement choisies ou utilisées, ou lorsque les dommages sont dus à une manipulation ou un stockage non appropriés. Aucun renvoi n'est accepté sans notre accord préalable.

3- Dommages-intérêts :

La responsabilité de CliniSciences est strictement limitée aux obligations définies ci-dessus. Toutes autres prétentions comme par exemple dommages et intérêts, rabais ou résiliation sont exclues quel que soit le motif invoqué.

LIVRAISON

1- Délais :

Toute commande nous parvenant avant chaque vendredi 12H sera livrée dès la semaine suivante sauf cas express de jours fériés ou d'indisponibilité chez le fournisseur. Pour un service plus rapide et parce que certains de nos produits sont périssables, nos expéditions se font toutes par transporteur rapide, vous garantissant ainsi un délai de livraison maximal de 48H. Ces délais sont donnés à titre indicatif et sont tenus dans la limite du possible. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande par l'acheteur, ni donner lieu à des dommages et intérêts. En cas de non disponibilité de certains de nos produits le client sera informé du délai prévu.

2- Cas fortuits et force majeure :

La société CliniSciences est libérée de son obligation de livraison pour tout cas fortuit ou de force majeure empêchant soit la fabrication, soit l'expédition ou l'introduction en France. Constitue un cas de force majeure tous événements indépendants de notre volonté, ayant pour conséquence de retarder ou d'empêcher

l'exécution sans qu'ils aient pu être raisonnablement maîtrisés ou évités.

FACTURATION

Les prix portés sur les catalogues, imprimés ou tarifs sont donnés à titre indicatif. La société CliniSciences se réserve le droit de modifier ceux-ci sans préavis. Les prix facturés sont toujours ceux en vigueur au jour de la livraison effective. Ces prix s'entendent en euros, hors taxes. Les envois en France métropolitaine sont faits franco de port et d'emballage pour les commandes d'un montant égal ou supérieur à 300 € ht. En dessous de ce seuil, les frais de port sont de **20 € ht** pour la France métropolitaine. Les frais de neige carbonique seront facturés **15 € ht**.

Pour tout envoi à l'extérieur du territoire français métropolitain, des frais de port seront ajoutés quel que soit le mode d'expédition.

PAIEMENT

1- Modalités :

Nos factures sont payables par chèque, par L.C.R. ou billet à ordre, par virement ou en espèces, dans les 30 jours suivant la livraison de la marchandise.

2- Clause pénale et clause de déchéance du terme :

De convention expresse et sauf accord préalable de la société CliniSciences, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraînera de plein droit quelque soit le mode de règlement :

- un intérêt minimum de 1,5 fois le taux légal fixé par décret au 1er janvier de chaque année, les pénalités ne pouvant être inférieures à 18%.

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.

Les frais, débours et honoraires engagés par CliniSciences pour obtenir le paiement des marchandises seront à la charge du client, au titre de l'article 700 du N.C.P.C.

En outre, dans l'attente d'une régularisation, la société CliniSciences se réserve le droit de suspendre toutes livraisons ultérieures.

TRANSFERT DES RISQUES

Nos marchandises et leurs emballages voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même lorsqu'ils sont expédiés franco de port. Nous déclinons toute responsabilité pour les altérations survenues en cours de transport. Dans le cas d'une avarie quelconque, il appartient au destinataire de notifier par lettre recommandée dans le délai de trois jours suivant la réception des marchandises au transporteur qui a effectué la livraison les pertes et avaries constatées à l'arrivée, en se conformant aux prescriptions de l'article 105 du Code de Commerce, et généralement d'exercer tout recours contre le transporteur.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise demeure propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix. Le transfert de propriété ne s'opère au profit de l'acheteur qu'après le règlement de la totalité du prix dû.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Toutes les contestations survenues à l'occasion des présentes Conditions Générales de Vente ou de leurs suites seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre. Cette attribution de compétence vaut également en cas de pluralité des défendeurs ou pour toutes demandes, même incidentes ou en intervention forcée ou appel en garantie. En cas de vente internationale, toutes contestations découlant du contrat sont tranchées définitivement suivant le Règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce Internationale à Paris par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement.